

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 00239

Numéro SIREN : 480 350 701

Nom ou dénomination : A+

Ce dépôt a été enregistré le 25/04/2024 sous le numéro de dépôt 7913

A+
Société à responsabilité limitée
au capital de 180.535 euros
Siège social : 220, rue du Capitaine Pierre Pontal
34000 MONTPELLIER
480 350 701 RCS MONTPELLIER

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DECISIONS COLLECTIVES UNANIMES DES ASSOCIES
DU 13 MARS 2024**

LES SOUSSIGNES :

- **Monsieur Vincent NOGARET,**
Titulaire de 3784 parts
Numérotées de 1 à 2.752 et 102.681 à 103.712 3.784 parts
- **Monsieur Fabien THUILE,**
Titulaire de 3.784 parts
Numérotées de 5.505 à 8.256 et 35.370 à 36.401 3.784 parts
- **Monsieur Philippe BONON,**
titulaire de 2.270 parts,
numérotées de 36.402 à 38.671 2.270 parts
- **Monsieur Philippe CERVANTES,**
titulaire de 10.217 parts,
numérotées de 68.160 à 78.376 10.217 parts
- **Monsieur Gilles GAL,**
titulaire de 10.217 parts,
numérotées de 103.713 à 111.851 et 125.473 à 127.550 10.217 parts
- **Monsieur Christophe AUBAILLY,**
Titulaire de 2.051 parts
Numérotées de 139.401 à 141.451, ci 2.051 parts
- **La société MARCELIN,**
Titulaire de 3.784 parts
Numérotées de 67.128 à 68.159 et 8.257 à 11.008, ci 3.784 parts
- Soit 36.107 parts**
sur les 36.107 parts sociales composant le capital social

Seuls associés de la Société A+.

La société SARIE, commissaire aux comptes dûment avisée, est absente et excusée.

Ont préalablement exposé ce qui suit :

Que l'article 12 des statuts de la Société prévoit « (...) Les décisions collectivesdes associés peuvent résulter du consentement de tous les associés exprimé dans un acte. »,

Ont pris, unanimement, les décisions suivantes :

- Constatation de la démission de Madame Issis LECLERCQ de ses fonctions de cogérante ;
- Rémunération exceptionnelle de Madame Issis LECLERCQ ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Les associés prennent acte et acceptent à l'unanimité la démission de Madame Issis LECLERCQ de ses fonctions de cogérante à compter du 31 mars 2024.

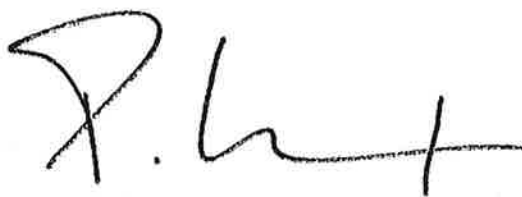
[...]

TROISIEME DECISION

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

[...]

Extrait certifié conforme à l'original
M. Philippe CERVANTES, cogérant

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Cervantes', with a stylized flourish at the end.